

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
Arrondissement de Fougères  
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault  
Convocation régulière transmise à tous les membres le 15/02/2016*

Séance du lundi 22 février 2016

*Présidente de séance* : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

*Etaient présents*:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - E OGER -  
ML GALOPIN - P DONNINI - E CHALOPIN - J LECRIVAIN - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS  
- S ROSSIGNOL.

Excusé : MB CHEREL - MP PATIN (pouvoir à MC BOUCHER).

*Absents* : C FRIGOULT, C GRIMAULT, N REBILLON.

*Secrétaire de séance* : Guillaume Dubois.

Séance ouverte à 20 heures 15

Ordre du jour

**FINANCES**

- Comptes administratifs et comptes de gestion 2015 commune, assainissement, lotissements,
- Budget assainissement : décision modificative,
- DAB Crédit agricole.

**URBANISME**

- Cahier des charges appel d'offres voirie 2016,
- Achat tracteur et tondeuse,
- Travaux petite cuisine des Ajoncs d'Or,
- Modification du règlement du lotissement de Colas, sur le périmètre de construction par rapport à la limite de la propriété.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Election de Philippe Donnini en tant que délégué au CCAS
- Le point sur le recrutement de l'agent espaces verts.

**1- Approbation du compte rendu du 11 janvier 2016.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 11 janvier 2016.

**2- Comptes administratifs et comptes de gestion 2015 :**

✓ Commune :

Balance 2015	fonctionnement	investissement	total
Recettes	1 543 739.64 €	453 366.14 €	1 997 105.78 €
dépenses	1 241 544.96 €	403 348.48 €	1 644 893.44 €
total	302 194.68 €	50 017.66 €	352 212.34 €

✓ Assainissement :

Balance 2015	fonctionnement	investissement	total
Recettes	55 377.37 €	44 098.15 €	99 475.52 €
dépenses	25 384.45 €	20 216.82 €	45 601.27 €
total	29 992.92 €	23 881.33 €	53 874.25 €

✓ **Lotissement de Colas :**

Aucune opération n'a été enregistrée sur l'année 2015.  
Pour mémoire, il reste un lot à vendre.  
Le déficit des travaux est pour l'heure d'un montant de 40 646.55 € HT.

✓ **Lotissement les Poiriers :**

Le déficit du lotissement des Poiriers, début 2015, est d'un montant HT de 57 408.48 €, travaux de viabilisation provisoire.  
Il a été vendu un lot en 2015 (lot n° 1 : 16 074.78 € HT).  
Total déficit au 31.12.2015 : 41 333.70 €

*(Madame Boucher quitte la salle, conformément à la loi. M. Boismartel prend la présidence de séance).*

**Délibération :** le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 dressés par le Percepteur.

**Délibération :** le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015.

**3- BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 : DECISION MODIFICATIVE :**

Il convient de passer une décision modificative au budget 2015 pour équilibrer les prévisions budgétaires, à l'article « Intérêts Courus Non Echus (ICNE)».

article	6611	70611
Dépense : ICNE	843 €	
Recette : redevance assainissement		843 €

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative au budget assainissement 2015 ci-dessus.

**4- DAB CREDIT AGRICOLE :**

Madame Boucher et Monsieur Fougères, adjoint aux bâtiments, ont rencontré les responsables de l'Unité Sécurité du Crédit agricole d'Ille et Vilaine le 5 novembre 2015. Lors de cet échange, le Crédit agricole a rappelé l'obligation de mise aux normes sécuritaires faites aux banques sur les DAB.

Le Crédit Agricole a demandé à la Commune de Saint-Georges-de-Reintembault de prendre les travaux de sécurisation à sa charge. Ceux-ci doivent être réalisés par un professionnel agréé par l'assureur du Crédit Agricole (ce qui exclue les travaux réalisés en régie par les services techniques de la commune).

Le Crédit agricole s'engagerait en contrepartie à un maintien du DAB pendant 5 ans.

A défaut de travaux, le crédit agricole, dans un courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre, avait décidé de fermer le DAB en février.

Suite à la délibération du conseil municipal du 11 janvier 2016, le Crédit Agricole a accordé à la commune un délai jusqu'à début juillet pour trouver une façon de faire appropriée (Courrier du 5 février 2016).

Les 2 devis transmis par le Crédit Agricole à la commune pour la mise aux normes du DAB sont d'un montant de travaux de 29 600 € TTC(Entreprise DODE) ou de 31 400€TTC (Entreprise ATEM) .

Par ailleurs, le Président de Louvigné Communauté et le conseil communautaire, le Président du Conseil Départemental et M. le Sous-Préfet ont été interpellés. Ils sont préoccupés par cette affaire et suivent attentivement l'évolution de ce dossier.

## 5- CAHIER DES CHARGES APPEL D'OFFRES VOIRIE 2016 :

La commission urbanisme en date du 12 janvier 2016 a recensé les voiries qui feront prioritairement l'objet d'une réhabilitation en enrobé, et des voiries qui pourront être réhabilitées si l'enveloppe budgétaire le permet.

La commission d'appel d'offres (réunie le 12.02) propose d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle des voiries prioritaires à 167 452.25 € HT, soit 200 942.70 € TTC pour les travaux suivants :

- La couverture 1<sup>e</sup> partie,
- Champagne 1<sup>e</sup> partie (curage),
- Cité radieuse,
- Route de la Sauvagerie,
- La Grulais,
- Les Touches,
- La Bétonnière (curage),
- La Vigne (curage),
- Le Closolat,
- Landehoux,
- L'Eteil,
- Plessis Breton,
- La Grande Bauduinais,
- Le Pont St Georges,
- La Bouteillère,
- Basse Mouline,
- Chemin de la Valière,
- Patte d'oie chemin de Rouland,
- Parking du Cimetière,
- Provision de 20 000 € de point à temps.

Une liste de travaux en option a été listée pour un montant de 142 000 € HT.

La commission d'appel d'offres propose de traiter le marché sous forme de marché à bon de commande, avec un minimum de travaux à 150 000 € HT et un maximum à 250 000 € HT, sur une durée maximum de 6 mois.

Les travaux sont prévus débuter en mai et finir fin juillet ou fin septembre 2016.

La commission d'appel d'offres propose les dispositions suivantes :

- ✓ Critères de choix des offres : 60% prix, 40% prestations techniques,
- ✓ Le sous-traitant, s'il y a, devra être connu à l'ouverture des offres,
- ✓ Les prix du marché sont fermes,
- ✓ Une pénalité de 150 € par jour sera appliquée en cas de retard du chantier,
- ✓ Une pénalité de 150 € par chantier sera appliquée en cas de signalisation de chantier non réglementaire.
- ✓ Les entreprises devront remettre leur pli le vendredi 25 mars à 12 h dernier délai.

***Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité les propositions de la commission d'urbanisme et d'appel d'offres, et autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres à bon de commande.***

## 6- ACHAT TRACTEUR ET TONDEUSE :

La commission Urbanisme du 12 janvier 2016 s'étant prononcée favorablement pour l'achat d'un tracteur et d'une tondeuse garantis 4 ans, Jean-Bernard Boismartel a présenté à la commission Finances du 11 février 2016 trois propositions :

Achat matériel tondeuse (+ tracteur)	Espace Emeraude en € HT	Espace Motoculture en € HT	Rennes motoculture En € HT
Tondeuse (garantie 2 ans)	Grillo 1m30 : 23 950	Grillo 1m 30 : 24 000 Extension garantie 2 ans + 979	Ferrari 1m30 : 23 000 Ferrari 1m50 : 23 550
Tracteur	John Deere 30 CV: Garantie 2 ans : pneus industriels  15 985	Kioti 28 CV Garantie 4 ans, pneus industriels Une benne offerte 14 400	Kubota 26 CV Garantie 2 ans pneus industriels  13 990
Reprise tracteur tondeuse	- 9 600	- 9 600	-7 800
<b>TOTAL HT en €</b>	<b>30 335</b>	<b>29 779</b>	<b>29 190</b>

La commission finances a choisi, et propose au Conseil Municipal d'accepter les devis d'Espace Motoculture, avec une garantie de 4 ans, soit un montant de 29 779 € HT. L'inscription budgétaire se fera en dépense à 47 255 € TTC, en recette à 9 600 € TTC. La TVA sera reversée à la commune en année N+1 par le biais du FCTVA.

***Délibération :** le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis d'Espace Motoculture, avec des garanties de 4 ans, pour un montant de 47 255 € TTC, avec une reprise de 9 600 € TTC. Le Maire est autorisé par le conseil municipal à engager les dépenses et à encaisser la recette correspondante.*

## 7- TRAVAUX DE LA CUISINE DE LA PETITE SALLE DES AJONCS D'OR :

La commission Finances (réunie en commission du 11 février 2016) propose au Conseil Municipal d'accepter les devis de fourniture relatifs aux travaux d'aménagement d'une cuisine dans la petite salle des Ajoncs d'Or. Les travaux seront réalisés en régie par le service technique. Ces travaux avaient été étudiés en commission Urbanisme Bâtiment du 17 juin 2015.

RENOVATION DE LA CUISINE DE LA PETITE SALLE DES AJONCS D'OR			
travaux	Devis d'entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
plafond	Masson	58.05	
Eclairage et convecteur	Distrillec	345.00	
Colle toile de verre	Legrand Cerbonney	24.00	
Meubles cuisine	Legallais	1 252.92	
Evier	Beauplet	195.47	
Câblage électrique	Distrillec	279.03	
Frigo, four, table, lave-vaisselle	Distrillec	1 008.42	
Plan de travail	Masson	237.84	
<b>TOTAL</b>		<b>3 400.75</b>	<b>4 080.87</b>

***Délibération :** le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser les travaux d'aménagement de la cuisine de la petite salle des Ajoncs d'Or, et autorise le Maire à viser les devis ci-dessus.*

**8- MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DE COLAS : sur le périmètre de construction, par rapport à la limite de propriété :**

La commission Urbanisme en date du 12 janvier 2016 a donné un avis favorable à la requête de Monsieur et Madame Chiquerille.

Monsieur et Madame Jacques et Catherine Chiquerille (propriétaires du lot n°6) souhaitent bâtir un préau à voitures (carport) d'une surface de 13.50 m<sup>2</sup>, en limite séparative du lot n°5. Ce préau dépasse le polygone d'implantation de la construction, puisque le règlement du lotissement prévoit une implantation à 3 mètres.

Il est possible de modifier le règlement du lotissement, avec l'accord de tous les co-lotis et du conseil municipal.

Le règlement appliqué pourrait alors être celui du PLU qui stipule qu'en zone UE, l'habitation principale peut être édifiée soit en limite séparative, soit à 3 mètres minimum.

***Délibération : Mme Chiquerille se retire du vote.***

***Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le règlement du lotissement de Colas dans les termes suivants : le polygone d'implantation de la construction du lot n°6 est fixé à 3 mètres ou en limite séparative de la propriété.***

**9- DELEGUE AU CCAS :**

Monsieur Philippe Donnini propose sa candidature pour être délégué au CCAS en place de Monsieur Serge Durr.

***Délibération : le conseil municipal élit à l'unanimité Philippe Donnini en tant que délégué au CCAS.***

Le secrétaire de séance,  
Guillaume Dubois

Le Maire,  
Marie-Claire Boucher